

Vers une bioéconomie durable

Déclaration du groupe de l'Artisanat

L'utilisation de ressources naturelles, agricoles et forestières, conduit peu à peu à faire évoluer nos modes de production ; ainsi, se développent des industries biosourcées, dans une variété de secteurs (chimie, énergie, bâtiment...) et pour une large diversité de produits et d'usages.

De nombreuses filières traditionnelles, de l'amont à l'aval, sont désormais concernées par la valorisation de la biomasse.

Favoriser un réel déploiement de cette économie a conduit à l'adoption récente de la Stratégie nationale bioéconomie, laquelle doit maintenant se traduire en actions concrètes.

Pour le groupe de l'artisanat, ces actions doivent être à la hauteur des multiples potentialités offertes par la bioéconomie.

En effet, outre ses atouts en termes d'économies de matières premières, elle permet d'améliorer les performances énergétiques et techniques de nombreux produits ou matériaux. C'est le cas par exemple des produits d'isolation biosourcés dont l'usage est en progression régulière dans les opérations de rénovation des bâtiments.

La bioéconomie peut ainsi apporter des avantages concurrentiels à nos filières, et plus largement renforcer leur compétitivité en réduisant leur dépendance aux ressources pétrolières.

Elle ouvre également de nouveaux débouchés aux productions issues des exploitations agricoles et forestières, tout en permettant de valoriser le potentiel socioéconomique des territoires autour de filières locales avec des emplois non délocalisables.

La dynamique de cette économie doit donc être soutenue au regard de l'enjeu de croissance durable dans lequel elle s'inscrit.

L'avis promeut divers leviers que le groupe de l'artisanat approuve :

- accompagner les acteurs économiques vers cette transition, en soutenant notamment la recherche et l'innovation ;
- anticiper les mutations industrielles et professionnelles en identifiant les besoins en compétences et les évolutions des emplois ;
- enfin, s'appuyer sur l'échelon régional pour élaborer des scénarios prospectifs au regard du potentiel local en bioressources, en association avec les acteurs agricoles et industriels du territoire.

Sur d'autres propositions de l'avis, Le groupe de l'artisanat est plus réservé.

En premier lieu, l'avis prône la mise en place de diverses instances chargées de contribuer à l'élaboration d'une politique intersectorielle de la bioéconomie.

Or, on peut s'interroger sur l'articulation entre ces instances et les Comités des filières déjà investis dans la bioéconomie.

Il nous semble en effet que le dialogue avec les acteurs de l'amont et de l'aval de chaque filière doit rester prioritaire pour parvenir à des changements durables des modes de production.

En second lieu, l'avis appelle à revoir l'attribution des aides financières en considération du critère de durabilité de la production et de la transformation des bioressources.

S'il est parfaitement légitime de rechercher la meilleure efficacité possible de nos aides publiques, il nous semble tout aussi nécessaire de leur donner un caractère lisible et stable pour encourager l'investissement. L'avis aurait dû mettre davantage l'accent sur ce point.

Enfin, les perspectives en termes de débouchés sont un autre élément crucial ; or, les multiples atouts des produits biosourcés restent encore méconnus d'une grande partie de la population.

L'avis avait l'occasion de faire preuve de pédagogie sur ce thème ; le groupe de l'artisanat regrette qu'il n'ait pas saisi cette opportunité.

Malgré ces réserves, il a voté l'avis.